

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 24 février 2021**

Le conseil municipal s'est réuni le **mercredi 24 février 2021** à 19 heures sous la présidence de Monsieur GUIBERT Xavier, Maire.

Date de la **convocation** du Conseil Municipal : 18 février 2021

**PRESENTS** : GUIBERT Xavier, PRELADE Isabelle, BAMBAGINI Martine, GENTY Guillaume, MAURY André, BAQUET Isabelle, DAUGE Christine, MILVILLE Gérard, FREULON Alexandra, DEBROCHE Christine, ADNET Philippe, VEILLAT Agnès, MARTIN Francis, SANTORO Bruno, LALLEMENT Vincent.

**ABSENTS** : JULIEN Christophe, FRANCOIS Henri, FRANCOIS Vincent, BARBOZA Marjorie

André MAURY a été élu secrétaire de séance.

**1 – Réunion à huis clos**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18,

Considérant qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L.3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 01 juin 2021 et que pour assurer la tenue de la réunion du mercredi 24 février 2021 dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur,

Monsieur le Maire demande la réunion à huis clos,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de tenir la séance du Conseil municipal du mercredi 24 février 2021 à huis clos.

**2 – Restauration Eglise Saint Maximin : Approbation études complémentaires du diagnostic et actualisation du programme de travaux et des estimations correspondantes et demande de subvention**

Monsieur le maire expose que pour pouvoir programmer les travaux de restauration de l'église Saint Maximin, il est indispensable de mettre à jour le diagnostic architectural portant sur la structure de l'édifice réalisé en 2015 par Mr Jérôme BAGUET, architecte DPLG. Cette mise à jour permettra le suivi des études complémentaires, l'actualisation du diagnostic et l'actualisation du programme de travaux et estimation correspondantes et de pouvoir établir le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

Le coût estimé par Mr BAGUET de cette prestation est de 7 040 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (14 POUR, 1 ABSTENTION)

- décide de confier à Mr Jérôme BAGUET pour un montant H.T de 7 040 € le suivi des études complémentaires, l'actualisation du diagnostic et l'actualisation du programme de travaux et estimation correspondantes
- décide d'établir le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.
- et d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

## **2 – Projet de cession d’une partie d’un terrain communal situé à LES GRANDES FORGES**

Vu la demande émanant de Monsieur PAILLIER Roger, pour l’acquisition d’une partie du terrain communal situé à LES GRANDES FORGES sur la parcelle section C n°207 de l’angle de la parcelle section C n°1057 appartenant à Mr PAILLIER Pascal à la parcelle section C n°206 appartenant à Mr PAILLER Roger d’une part et d’autre part à la limite de la propriété entre la parcelle section C n° 206 appartenant à Mr PAILLER Roger et la parcelle section C n°205 appartenant à Mr BONNET Guy (voir plan joint).

Après avoir délibéré, à l’unanimité,

- Se déclare en faveur de l’aliénation à Monsieur PAILLER Roger sous réserve de la prise en charge par l’acquéreur des frais de géomètre et du prix de vente fixé par le conseil municipal s’élevant à 0.16 € le m2. Le prix de vente sera fixé dès que le bornage sera effectué.
- Il donne pouvoir au Maire pour signer l’acte à intervenir chez Maître Marie FONTANILLAS, notaire à LE DORAT.

## **3 – Projet de cession d’un chemin situé à SIRVENON**

Le Conseil Municipal,

Vu la demande émanant de Monsieur COURCELLE Didier, pour l’acquisition d’un chemin rural situé à SIRVENON entre les parcelles qui lui appartiennent et les parcelles appartenant à La Communauté de Communes du Haut Limousin En Marche,

Vu l’inutilité de ce chemin pour la commune

Après avoir délibéré, à l’unanimité,

- Se déclare en faveur de l’aliénation à Monsieur COURCELLE Didier au prix de 0.16 € le m2 et charge le Maire de faire réaliser l’enquête publique réglementaire.

## **4 – Projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de MAGNAC-LAVAL**

La société WPD développe un projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de Commune de Magnac-Laval, sur l’ancienne exploitation de la société « Quartz de Pierre Blanche », au lieu dit « Luchapt » sur les parcelles section H n°829 et section H n° 874 appartenant à Mr SALLE Serge. Après présentation du projet au conseil municipal, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité

Le Conseil municipal

- ajourne sa décision concernant le projet de centrale photovoltaïque porté par la société WPD .
- souhaite, avant de prendre une décision, avoir plus d’informations sur les différents projets portés par la société WPD sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.
- charge Monsieur le maire d’effectuer les démarches pour obtenir ces informations.

## **5 – Demande d’inscription à la Dotation de Soutien de l’Investissement Local – Plan de relance 2021**

Face à la crise sanitaire actuelle, l’Etat a souhaité dans le cadre du plan « France Relance » accentuer l’investissement local consacré à la rénovation sanitaire des installations et bâtiments en créant, en 2021, une enveloppe Dotation de Soutien de l’Investissement Local (DSIL) dédiée.

La commune de Magnac-Laval, souhaite s’inscrire dans cette démarche en sollicitant une subvention au taux maximum pour les travaux suivants :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

	<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>
Réhabilitation de l'assainissement des eaux usées de la mairie et des bâtiments annexes	120 000.00	<b>Subvention DSIL (30 %)</b>	36 000.00
		<b>Subvention Conseil Départemental (40%)</b>	48 000.00
		<b>Autofinancement</b>	36 000.00
		<b>TOTAL</b>	120 000.00
Réfection salle des sanitaires école maternelle	29 206.00	<b>Subvention DSIL (30 %)</b>	8 762.00
		<b>Subvention Conseil Départemental (30%)</b>	8 762.00
		<b>Autofinancement</b>	11 682.00
		<b>TOTAL</b>	29 206.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,  
 - de déposer un dossier dans le cadre de la DSIL 2021 Plan de relance 2021.  
 - d'autoriser M. le Maire, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Séance levée à 20h16.

Le Maire,  
 Xavier GUIBERT